

Voilà plus d'un an que le président Hollande cherche ses mots. En janvier 2015, après les multiples attentats qui frappèrent la capitale et sa banlieue, François Hollande se refusait à parler de guerre contre le terrorisme. Si Manuel Valls se cachait à peine derrière une pirouette rhétorique[1], le président de la République tenait encore sa langue. Au soir du 13 novembre, alors que l'assaut des forces de sécurité n'était pas encore achevé, le président prenait la parole avec précaution pour inviter les français à la prudence et à l'unité. Le ton changea radicalement le lendemain, samedi 14 novembre.

« Ce qui s'est produit hier à Paris et à Saint- Denis, près du stade de France, c'est un acte de guerre, et face à la guerre, le pays doit prendre les décisions appropriées. C'est un acte de guerre commis par une armée terroriste, Daech, une armée djihadiste, contre la France, contre les valeurs que nous défendons partout dans le monde, contre ce que nous sommes, un pays libre, qui parle à l'ensemble de la planète. C'est un acte de guerre qui a été préparé, organisé, planifié de l'extérieur et avec des complicités intérieures que l'enquête permettra d'établir. C'est un acte de barbarie absolue. [...] La France, parce qu'elle a été agressée lâchement, honteusement, violemment, la France sera impitoyable à l'égard des barbares de Daech »[2].

Il s'agit d'affirmer dès les premiers mots que la France a subi « un acte de guerre ». La France vient d'essayer une déclaration de guerre et entre *de facto* dans un conflit armé. Du constat de l'attaque à l'entrée en guerre, il n'y a qu'un pas, que François Hollande franchit devant les parlementaires et les sénateurs réunis en Congrès à Versailles le 16 novembre :

« Monsieur le Président du Congrès, Monsieur le Président du sénat, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Mesdames et Messieurs les parlementaires, La France est en guerre, les actes commis vendredi soir à Paris et près du stade de France *sont* des actes de guerre »[3].

Les ministres, les parlementaires, les médias, l'ensemble des figures médiatiques du pays reprennent le mot : la guerre est sur toutes les lèvres. Pourtant, le 15 juillet, à Nice, les actes de guerre redeviennent une « attaque terroriste », la « guerre », un « combat ».

« Cette attaque terroriste, une de plus après plusieurs autres ces cinq dernières années. Nous sommes devant un combat qui va être long parce que nous avons un ennemi qui va continuer à frapper tous les peuples, tous les pays qui ont les libertés comme valeurs essentielles »[4].

Le geste d'un homme conduit le président à requalifier dans son ensemble la position militaire du pays : si l'attentat de Nice n'est pas un acte de *guerre* mais le résultat sanglant de la folie meurtrière d'un individu isolé, alors la guerre contre le terrorisme n'en est pas une, elle est un *combat* qu'il faut mener sur plusieurs fronts. François Hollande hésite, chancelle, avant de reprendre le pied de guerre le 26 juillet à Saint-Étienne-du-Rouvray après l'assassinat du Père Jacques Hamel :

« Nous sommes face à un groupe, Daech, qui nous a déclaré la guerre. Nous devons mener cette guerre. Par tous les moyens »[\[5\]](#).

Pourtant, l'enquête en cours tend à montrer qu'Adel Kermiche, le premier des assassins du Père Hamel à avoir été identifié, souffrait de troubles du comportement tout comme Mohamed Lahouaiej Bouhlel, auteur de l'attentat du 14 juillet à Nice. Un fou n'en vaudrait pas un autre, le cap de la guerre est retrouvé.

À chacune des étapes de ce jeu d'équilibre lexical, les articles fleurissent pour défendre, ou au contraire condamner, l'emploi de termes guerriers pour qualifier les événements qui agitent la France. Pour certains, la France ne saurait être en guerre contre un groupe qui n'est pas un État. Pour d'autres, si ce sont l'expérience de la violence et de la mort collective qui font la guerre, alors oui, nous sommes bel et bien entrés en guerre. Pour d'autres encore, la guerre implique des *affrontements* armés et non uniquement des *attaques*, si bien que la France serait en guerre en Syrie et en Irak, mais en aucune façon sur son territoire. Les arguments se multiplient, se chevauchent et se contredisent au point que le lecteur ne retient que ce qu'il était venu chercher : la confirmation – positive ou négative – de la conviction profonde qui l'a poussée à s'informer. Comment prendre le recul nécessaire pour trancher la question ? Comment s'extraire à la fois de l'émotion et de l'emballage médiatique ? Une solution peut être de prendre appui sur les textes de ceux qui ont étudié les mécanismes de la guerre en temps de paix. Bien qu'arbitraire, cet exercice a toutes les chances d'être éclairant.

L'un de ces textes pourrait être le cours au Collège de France prononcé par Michel Foucault en 1976 et intitulé : « *Il faut défendre la société* »[\[6\]](#). Ayant étudié les disciplines (scolaires, médicales, militaires, etc.), plutôt que les théories juridico-politiques abstraites afin de mieux comprendre les mécanismes effectifs de l'exercice du pouvoir, Foucault s'interroge : « peut-on unifier toutes les analyses conduites jusqu'à présent sous le concept de guerre ? La guerre n'est-elle pas cette réalité qui sous-tend tous les rapports de pouvoir ? ». Voilà l'hypothèse de travail que se donne Foucault au début de l'année 1976 – hypothèse qu'il abandonnera par la suite.

Comment Foucault définit-il la guerre ? Avant même de tenter une caractérisation, Foucault propose d'élargir le champ de la notion : la guerre ne se ferait pas uniquement entre États ayant enfreint le droit international ou ayant produit une déclaration en bonne et due forme. Le double critère des États engagés et de l'infraction au droit international ne suffirait pas à faire d'un conflit une guerre. Cette simple ouverture balaye à elle seule bon nombre de tentatives de qualification de la situation contemporaine. C'est dans un cadre non exclusivement étatique que Foucault définit la guerre comme un conflit armé dont les combats, les batailles, sont organisés de manière stratégique afin d'exercer une domination sur l'autre camp ou de résister à celui-ci. *Combats*, *stratégie* et *domination* seraient pour Michel Foucault les trois mécanismes constitutifs d'une guerre[\[7\]](#). La « guerre » contre le terrorisme[\[8\]](#) proclamée par M. Hollande répond-elle à ce triple critère ?

Des combats effectifs

Les multiples attentats qui ont frappé la population française depuis plus d'un an ont été extrêmement violents et meurtriers, personne n'en doute. Peut-on parler pour autant de combats à leur sujet ? Par définition, un combat est une lutte effective au cours de laquelle

plusieurs adversaires armés s'affrontent : la bataille engage les ennemis sur un seul et même front. Or, les attentats sont des attaques, des coups d'éclats perpétrés par surprise, qui stupéfient tout autant qu'ils blessent et qu'ils tuent. Si ces attaques terrorisent, c'est précisément parce qu'elles ne sont pas des *combats* : elles frappent des individus sans défense, qui ne sont pas engagés dans une bataille. Les attaques terroristes, quels que soient leurs commanditaires, relèvent de la guérilla, d'un conflit qui se manifeste de manière ponctuelle et unilatérale, non d'une guerre qui se déploie dans des affrontements directs. Le terrorisme engage ainsi un rapport de force et un rapport au temps spécifiques : il n'est plus question de combats mais de l'anéantissement de civils qui ne sont pas partisans du conflit ; il n'est pas question d'affrontements qui se déploient en un lieu et un temps bornés, mais d'événements violents, de surgissements « hors temps », de « déchirures » [9]. La violence des attaques terroristes est « décantonnée » : elle n'appartient plus à un temps ou à un lieu identifiables [10].

À ces salves de violence répondent en outre des opérations de police ciblées se concluant le plus souvent par la mise à mort des assaillants. Les assauts menés par les forces de l'ordre en cas d'attentat ne sont pas des batailles mais des réactions, des réponses policières à une attaque subie. Il s'agit de mettre la population en sécurité le plus rapidement possible, en aucun cas de mener une bataille contre des ennemis. La réponse des forces de l'ordre aux attaques terroristes se distingue donc doublement d'un combat effectif : l'assaut final n'est pas un combat, un échange nourri entre deux forces, mais une riposte ponctuelle ; à cette réponse font alors suite des mesures policières de contrôle et de surveillance de la population. Qu'il s'agisse d'actions de protection ou de surveillance, les interventions des forces de l'ordre ne relèvent pas du combat, de l'échange nourri et délibéré entre deux camps armés [11]. La fulgurance des attaques et le caractère policier des opérations menées à la suite des attentats nous éloignent de l'idée selon laquelle les attentats perpétrés par Daech en France engagent des combats effectifs.

Si des affrontements militaires ont lieu, ce n'est pas en France mais au Moyen-Orient. Suite à la proclamation par le groupe terroriste Daech d'un califat sur les territoires d'Irak et de Syrie le 29 juin 2014 et à l'appel à l'aide du gouvernement irakien, la France lança l'opération Chammal le 19 septembre 2014 : il s'agit, aux côtés des États-Unis, de soutenir l'armée irakienne par des frappes aériennes [12]. Un an après le début de l'opération, le 8 septembre 2015, le Président de la République décida d'étendre la zone d'intervention à la Syrie afin de frapper les centres depuis lesquels le groupe terroriste planifie et organise ses attaques. Enfin, suite aux attentats de novembre l'activité militaire française s'intensifia dans la région : la France présenta et fit adopter à l'unanimité la résolution 2249 devant le Conseil de sécurité des Nations unies. Le nombre de frappe devait être multiplié par trois [13].

Or, si l'engagement militaire français s'intensifie, il ne peut être question pour le gouvernement d'envoyer des troupes au sol si bien que là aussi, en un sens, les *combats* n'ont pas lieu. L'ennemi n'a pas de visage, tout au plus celui que les combattants mettent en scène et en ligne sur internet. Ce que l'on frappe, ce sont certes des hommes, mais avant tout des zones stratégiques, des coordonnées sur une carte. Il ne s'agit pas de nier la réalité du conflit dans lequel la France s'est engagée en Irak et en Syrie, mais de souligner le fait que ces interventions ne sont pas des échanges mais des frappes muettes. La mort ne s'échange pas, elle est un « risque professionnel », « une équation mathématique » [14]. Les bombes pleuvent, on nous dit que l'ennemi recule. Si guerre il y a au Moyen-Orient, la France y est engagée d'une façon bien étrange, presque désincarnée. Comme l'a montré Grégoire Chamayou, la frappe désincarnée (du drone ou de l'avion de chasse qui survole un

territoire sans jamais s'y poser) s'oppose symétriquement à l'attaque kamikaze au cours de laquelle le terroriste s'identifie corps et âme à la fois à son arme et à la cause qu'il défend[15].

Ainsi, le premier critère mis au jour par Foucault nous permet d'éclairer les opérations en cours. Sur le territoire national, ce ne sont pas des opérations militaires, des combats effectifs qui sont menés, mais des attaques fulgurantes auxquelles répond une politique policière et sécuritaire massive. Si la guerre se joue, c'est ailleurs, plus à l'Est. Mais là aussi, les combats qui s'y déroulent restent pour une grande part désincarnés pour les troupes françaises. À suivre Foucault, la France ne serait donc pas en guerre sur son territoire et *attiserait* la guerre bien plus qu'elle ne la *ferait* en Irak et en Syrie.

Stratégie

Politique sécuritaire, réponse policière et engagement des forces aériennes pourraient toutefois relever du régime de la guerre s'ils s'inscrivaient dans une véritable stratégie militaire. Le terme de stratégie renvoie à l'art de coordonner des opérations militaires, de faire évoluer une armée sur le champ de bataille. En ce sens la stratégie est une science toute entière prospective : il s'agit d'anticiper les mouvements de l'ennemi, de prévoir ses réactions afin d'établir son propre schéma d'action. La stratégie se distingue alors de la tactique qui vise à positionner les hommes dans la pratique, à s'adapter *sur le terrain* aux activités ennemies. Dans quelle mesure les décisions du gouvernement français s'inscrivent-elles dans cette seconde caractéristique identifiée par Foucault ?

Il semble difficile de parler de stratégie dans le cadre des opérations de police conduites sur le sol français. Chaque opération, chaque décret, chaque prise de parole publique, apparaît en effet comme une *réponse*. La France a toujours un temps de retard ; le gouvernement ne dicte en aucune manière son rythme. On nous dira que ses initiatives prennent corps ailleurs, en Irak et en Syrie. Mais là aussi, les étapes de l'engagement français résonnent comme une réponse : après chaque attaque, il faut bien trouver quelque chose à faire, quelque chose à dire. Alors on étend le champ des opérations (de l'Irak à la Syrie en septembre 2015), on intensifie les frappes (novembre 2015). M. Hollande, chef des armées, semble doublement dépossédé de son calendrier militaire : les attentats dictent leur temporalité propre ; la pression médiatique et populaire précipite les décisions. Comme le soulignait déjà Serge Halimi en décembre 2015, « un chef d'État est presque contraint de réagir à des actions spectaculaires de ce genre. La pression politique l'invite à annoncer aussitôt quelque chose, y compris parfois n'importe quoi »[16]. Le gouvernement français n'est jamais pleinement à l'initiative de ses actions.

Certains objecteront qu'il existe bel et bien une stratégie qui organise et coordonne l'action des différents États engagés dans la lutte contre le terrorisme au Moyen-Orient[17]. Toutefois, sans même qu'il soit nécessaire de prendre position quant à la pertinence des actions conduites par la coalition, l'intervention militaire française semble de part en part dictée par les actions adverses. La « stratégie » adoptée par le chef des armées n'est pas un art de la projection et de la coordination, tout au plus est-elle une riposte à courte vue. En outre, la France mène une politique de réaction face à des événements entremêlés dont elle semble ne pas maîtriser toute la complexité[18].

Si stratégie il y a, elle se situe bien plutôt du côté de l'État islamique. Les différentes attaques perpétrées ne le furent pas au hasard ; elles répondent au contraire à une vision

d'ensemble de la société française. Il s'agit, méthodiquement, de terroriser la population et de porter atteinte de façon profonde et durable à une société donnée. Recrutement, endoctrinement, trafic d'armes, Daech étend son réseau de façon systématique et organisée. Cependant, tous les attentats perpétrés en France depuis janvier 2015 ne relèvent pas de cette stratégie, de cet art de l'organisation et de la planification. Si la triple attaque des 7, 8 et 9 janvier 2015 ainsi que les attentats du 13 novembre 2015 découlent bel et bien d'un plan d'ensemble coordonné depuis la Syrie, le massacre du 14 juillet à Nice et la tuerie de Saint-Étienne-du-Rouvray (26 juillet 2016) relèvent sans doute plus de ce que Philippe Leymarie nomme un « terrorisme d'opportunité » que d'une stratégie à proprement parler[19]. Une part non négligeable des attentats perpétrés en France depuis deux ans ne relève pas d'une stratégie générale conduite depuis la Syrie mais sont des actes commis par des individus isolés, déséquilibrés et rattachés *in extremis* à une organisation terroriste internationale. Daech n'a plus qu'à reconnaître les attaques perpétrées par ceux qui voudraient faire parti du mouvement.

Domination

Les deux premiers critères qui, selon Foucault, font d'un combat une guerre nous permettent donc de mieux décrire, et partant de mieux comprendre, le conflit à niveaux multiples dans lequel la France s'enlise. La France n'est pas en guerre sur son sol. Elle mène à l'étranger une guerre bien étrange, une guerre qui n'est pas la sienne et dont elle se détache ; une guerre qui l'empêche de comprendre les troubles qui agitent et minent sa propre société. Qu'en est-il du dernier critère mis au jour par Michel Foucault dans son cours au Collège de France de 1976 ? La notion de domination ne renvoie pas uniquement à un contrôle territorial : dominer c'est avant toute chose exercer une influence décisive, être en mesure de faire quelque chose à un autre individu et ce contre son grès. Dès lors, la contrainte qui s'exerce dans le cadre d'une relation de domination peut être physique mais également morale ou symbolique : dominer c'est exercer son autorité, forcer l'autre à faire ce que l'on souhaite. Dans quelle mesure la France et Daech cherchent-ils à exercer l'un sur l'autre une domination ?

Les débats houleux et scabreux sur la déchéance de nationalité sont l'indice le plus probant du refus des autorités françaises de « dominer » les terroristes : il ne s'agit pas de les soumettre à la justice, mais au contraire de les écarter de l'exercice du droit, de les traiter en régime d'exception. Le gouvernement ne cherche pas à exercer son autorité sur ceux qui ont commis des attentats ou qui s'apprêtent à le faire, il écarte ces individus. La « guerre » contre le terrorisme tend à se faire hors la loi. La seule domination qui s'exerce sur le sol français est celle que le gouvernement entend imposer de plus en plus étroitement à l'ensemble des citoyens. Contrôler, surveiller, c'est asseoir son autorité.

La France cherche-t-elle à exercer une domination en Irak et en Syrie ? Au vu des déclarations officielles, il ne saurait s'agir d'une volonté de domination territoriale ; il n'est pas question pour la France de s'installer au Moyen-Orient. En revanche, il semble difficile de nier que l'État français souhaite exercer une certaine influence politique et économique dans une zone éminemment stratégique. Les Français sont-ils prêts à faire la guerre pour asseoir la position internationale du pays ? Pas si sûr. Voilà sans doute l'une des raisons pour lesquelles M. Hollande et ses ministres s'acharnent à lier avec tant de minutie des réalités pourtant si distinctes : l'intervention militaire au Moyen-Orient et les attentats perpétrés en France. Si certains des attentats commis ces deux dernières années sont une réaction de Daech à l'intervention militaire française en Irak et en Syrie, il apparaît de plus

en plus certain que les frappes aériennes au Moyen-Orient ne sont pas une solution aux attaques terroristes en France. En s'immiscant dans des conflits qui ne les concernent pas, les gouvernants français favorisent au contraire de nouvelles attaques.

Le troisième critère foucauldien permet en outre de comprendre que les volontés de domination de la France et de Daech sont symétriquement inversées. En effet, il est difficile de voir dans les attaques perpétrées par l'État islamique une volonté de domination politique et économique. La perspective d'une domination idéologique en France semble elle-même peu recevable. La guerre que mène Daech est avant tout une guerre *locale* : une guerre idéologique et politique contre les Chiites, contre les Kurdes, contre le Front Al-Nostra (filiale syrienne d'Al-Quaida), contre Bachard Al-Assad. Si l'organisation de M. Abou Bakr Al-Baghdadi entend convertir massivement des individus, ce sont prioritairement les populations du Moyen-Orient et en premier lieu les croyants musulmans qui ne se reconnaissent pas dans le salafisme djihadiste. Si volonté de domination il y a à l'encontre de la France et plus généralement de l'Europe, celle-ci ne peut se comprendre que comme une volonté de déstabilisation par la terreur. Si Daech ne saurait exercer directement son autorité sur le territoire français - il n'est pas même certain que les chefs de l'organisation le désirent -, l'État islamique entend toutefois exercer son influence par le chaos. Le pouvoir exercé par Daech n'est donc pas direct, mais cela ne signifie pas qu'il soit sans effet, au contraire. En distillant ses attaques meurtrières à travers l'Europe, l'organisation sème le trouble, ébranle les institutions, en un mot *terrorise*. Daech exerce une domination sur l'Europe mais en un sens bien spécifique : ni domination territoriale, ni domination économique, ni volonté de domination idéologique massive, mais déstabilisation politique et sociale. Semer le trouble, ce n'est pas exercer son autorité mais c'est déjà mesurer les effets possibles de sa puissance.

*

Ainsi, les trois critères conceptuels mis au jour par Foucault dans « *Il faut défendre la société* » nous permettent d'éclairer les discours et les actes du gouvernement. Loin de pouvoir être comprise comme une suite de combats effectifs organisés stratégiquement en vue d'exercer une domination, la « guerre » contre le terrorisme conduite par M. Hollande apparaît comme une réponse forcée, comme un conflit distant qui ne dit pas ses motivations réelles. Plutôt que d'une guerre, nous préférons dès lors parler avec Frédéric Gros d'un « état de violence » [20]. Loin d'être une simple question de vocabulaire, les hésitations lexicales du Président et l'acharnement de son Premier ministre à vouloir partir en guerre tendent tout à la fois à masquer cette réalité complexe et ambiguë, mais surtout à éclipser la fracture profonde qui opère au sein même de la société française. En se jouant de mots, en se grisant de l'emploi d'un vocabulaire guerrier, les hommes du gouvernement risquent bel et bien de nous conduire droit à la catastrophe. Cette guerre qui n'est pas encore et qu'ils ne cessent de nommer, ils sont en train de la faire naître : une guerre civile et idéologique attisée par le mépris des pouvoirs publics envers la société civile française, une guerre contre Daech favorisée par un interventionnisme douteux.

Notes

[1] « Sommes-nous en guerre ? La question a en réalité peu d'importance car les terroristes djihadistes, en nous frappant trois jours consécutifs, y ont apporté une nouvelle fois la plus cruelle des réponses. Il faut dire les choses clairement : oui, la France est en guerre contre le terrorisme, le djihadisme, et l'islamisme radical. » [Hommage national prononcé par](#)

[Manuel Valls à l'Assemblée le 13 janvier 2015](#). L'ensemble des vidéos et articles en ligne que nous citons ont été consultés le 15.09.2016.

[2] [Allocution publique de François Hollande le 14 novembre 2016](#).

[3] [Discours de François Hollande devant les parlementaires et les sénateurs à Versailles, le 16 novembre 2016](#).

[4] [Allocution publique de François Hollande à Nice le 15 juillet 2016](#).

[5] [Allocution télévisée accordée par le Président à la chaîne France 24 le 26 juillet 2016](#).

[6] M. Foucault, « *Il faut défendre la société* » : *cours au Collège de France (1975-1976)*, Paris, Gallimard, 1997.

[7] Ces trois termes sont ceux de Foucault même s'il ne les présente pas de manière systématisée dans son cours.

[8] Nombreux sont les articles et les contributions qui critiquent l'emploi du terme « terrorisme » et sa juridisation. Tout comme l'emploi d'un vocabulaire guerrier, qualifier des organisations et des actes criminels de « terroristes » revient en effet à augmenter leur prestige symbolique et tend à masquer le déploiement d'une politique sécuritaire et répressive. Sur ce point, voir : V. Sizaire, « Quand parler de "terrorisme" ? », *Le Monde diplomatique*, 1 août 2016 ; V. Sizaire, *Sortir de l'imposture sécuritaire*, Paris, La Dispute, 2016 ; J. Derrida, « Qu'est-ce que le terrorisme ? », *Le Monde diplomatique*, 1 février 2004 p. ; J. Derrida, *Voyous : deux essais sur la raison*, Paris, Galilée, 2003 ; J. Derrida, J. Habermas, et G. Borradori, *Le « concept » du 11 septembre : dialogues à New York (octobre-décembre 2001) avec Giovanna Borradori*, traduit par C. Bouchindhomme et S. Gleize, Paris, Galilée, 2005 et H. Laurens, M. Delmas-Marty, et H. Jaber (éd.), *Terrorismes : histoire et droit*, Paris, CNRS éditions, 2009.

[9] F. Gros, *États de violence. Essai sur la fin de la guerre*, Paris, Gallimard, 2006, p. 216.

[10] D. Linhardt et C. Moreau de Bellaing, « Ni guerre, ni paix. Dislocation de l'ordre public et décantonement de la guerre », *Politix*, 2013, vol. 4, n° 104, p. 7-23.

[11] Sur ce point, voir les analyses de Frédéric Gros : F. Gros, *États de violence. Essai sur la fin de la guerre*, *op. cit.*, p. 231, « Aujourd'hui, il n'y a plus ni guerre ni paix. [...] Depuis la « chute du mur », une distribution nouvelle de violences a lieu, qui se réfléchit selon deux termes : intervention et sécurité. »

[12] Voir la [déclaration du gouvernement sur l'intervention des forces armées en Irak du 24 septembre 2014](#). Si le lien avec la politique intérieure est explicite, ce sont avant tout des enjeux diplomatiques qui sont mis en avant par le Premier ministre afin de justifier cette intervention.

[13] Voir le dossier de presse de l'opération Chammal [mis en ligne sur le site internet du Ministère de la défense](#).

[14] F. Gros, *États de violence. Essai sur la fin de la guerre*, *op. cit.*, p. 223 : « Au contraire de la guerre, la mort ne s'échange plus. Elle se distribue, se sème, se calcule. Cette formule de l'échange, de l'exposition réciproque avait seule permis à l'expérience de la guerre de fournir une matrice à la morale. La fin de l'échange aujourd'hui entraîne, non pas le retour

à l'archaïque, mais plutôt une restructuration du rapport à la mort, de son accueil. Elle devient autre chose : un risque professionnel, une équation mathématique, une condition d'être, une apothéose médiatique. »

[15] Voir par exemple G. Chamayou, « Drone et kamikaze, jeu de miroirs », *Le Monde diplomatique*, avril 2013, p. 3 et G. Chamayou, *Théorie du drone*, Paris, La Fabrique, 2013.

[16] S. Halimi, « [L'art de la guerre imbécile](#) », *Le Monde diplomatique*, décembre 2015, p. 13.

[17] Voir sur ce point l'analyse de Didier Castre, chef d'état-major adjoint pour les opérations en Irak et en Syrie, rapportée par Philippe Leymarie. P. Leymarie, « [La guerre contre l'Organisation de l'État islamique par ceux qui la font](#) », *Défense en ligne, Les blogs du « Diplo »*, le 28 janvier 2016 : « La stratégie globale contre l'OEI existe, elle est cohérente et globale même si elle présente des faiblesses. Elle prévoit d'assécher les ressources financières internationales de l'OEI (groupe piloté par les États-Unis) ; d'entraver le flux de combattants étrangers rejoignant le groupe (pilotage de l'Allemagne) ; de contrecarrer sa propagande, en particulier sur Internet ; un quatrième groupe s'attache aux aspects de la gouvernance et de la reconstruction post-conflit (institutions, forces de sécurité, économie) ; et le cinquième volet concerne l'intervention militaire en elle-même ».

[18] P. Conesa, « Au Proche-Orient, cinq conflits entremêlés », *Le Monde diplomatique*, 1 décembre 2015.

[19] P. Leymarie, « [La France en guerre contre le terrorisme d'opportunité](#) », *Défense en ligne, Les blogs du « Diplo »*, le 29 juillet 2016.

[20] F. Gros, *États de violence. Essai sur la fin de la guerre*, op. cit.